

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE de l'ÉSPÉ**Séance du Vendredi 14 décembre 2018 à 14h00**

Le Conseil d'École de l'ÉSPÉ de Franche-Comté s'est réuni le vendredi 14 décembre 2018 à 14h00 au siège de l'ÉSPÉ – 57 avenue de Montjoux à Besançon sous la présidence de Monsieur Frédéric Muyard, représentant le Président de l'Université de Franche-Comté, suite au renouvellement complet du Conseil d'École.

Etaient présents ou représentés :	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants des personnels de l'ÉSPÉ Pascal LECROART Denis PASCO, procuration à P.Lécroart Emilie SAUNIER Fabien KNITTEL Sylvie GUYON Matthieu LAUGIER, procuration à S.Guyon Myriam PRETOT Laurent BARATO Sylvie MAREY Patrick CHATOT, procuration à S.Marey Agathe MAITREJEAN Clémentine VUILLOT suppléant Kévin FORET		Louis BARDOT Antoine VOYNNET
Représentants de l'UNIVERSITE : Fabrice BOUQUET, procuration à O.Legeward Laurent RICQ, procuration à F.Muyard Oumhanie LEGEARD Frédéric MUYARD Catherine TIRVAUDEY, procuration à F.Muyard	Nicolas TORDI	
Représentants du RECTORAT : Françoise BEVALOT Mahdi TAMENE Séverine VANAUTRYVE, procuration à D.Thellier Julien ROCHE Didier THELLIER	Nadine VIESTE	
Représentants des Collectivités Territoriales :	Eric KOEBERLE	
Personnalités extérieures à titre personnel :		
Personnes invitées : Catherine CAILLE-CATTIN, directrice de l'ÉSPÉ Philippe CAUSSIN, responsable administratif Romain CARRÉ, responsable administratif adjoint Nathalie ROGGY, secrétaire de direction		

Le quorum étant atteint, le représentant du Président de l'Université, Monsieur Frédéric Muyard ouvre la séance à 14h00 et remercie les membres présents.

Il rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Présentation des nouveaux membres du conseil
- 2/ Election des deux personnalités extérieures élues par les membres du Conseil d'École
- 3/ Présentation des modalités de l'élection du ou de la président.e du conseil

1/ Présentation des nouveaux membres du conseil

Frédéric Muyard propose un tour de table des membres, suite au renouvellement complet de ce conseil.

Catherine Caille-Cattin tient à remercier les personnes présentes, aussi bien celles qui sont reconduites en tant qu'élu.e ou nommé.e par le Président de l'Université et le Recteur, ainsi que toutes les nouvelles personnes qui vont s'investir dans les débats du conseil. Frédéric Muyard et Catherine Caille-Cattin remercient également Françoise Bévalot, pour le rôle de Présidente d'École depuis janvier 2017 qui apporte un soutien important tant au niveau local que national.

2/ Election des deux personnalités extérieures élues par les membres du Conseil d'École

Catherine Caille-Cattin annonce que les deux personnes extérieures qui doivent compléter ce conseil ne peuvent être que féminines afin de respecter la parité de ce conseil, l'élection des représentants du collège A ayant abouti à désigner deux hommes.

Elle propose de maintenir Elsa LANG-RIPERT, directrice de l'ÉSPÉ de Bourgogne, en prévision de l'éventuelle unification des deux ÉSPÉ. Catherine Caille-Cattin siège déjà au Conseil d'École de l'ÉSPÉ de Bourgogne.

La deuxième personne proposée est Deniz GYGER-GASPOZ, vice-rectrice de la recherche et des ressources documentaires de la HEP de Bejune. La HEP est la Haute École Pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, en Suisse romande, avec qui plusieurs projets sont partagés depuis déjà quelques années.

Ce partenariat est intéressant et important dans le domaine de la recherche. Il s'inscrit aussi dans le cadre de la création de la Maison Universitaire de l'Éducation, dans la Région académique et dans l'appel à projet T.I.P.- Territoires d'Innovation Pédagogique- pour lequel nous allons porter le projet « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation (anciens appel à projets « ÉSPÉ du futur ») ».

Frédéric Muyard précise que la HEP Bejune fait partie de la « Communauté du Savoir », réseau d'établissements supérieurs franco-suisses, qui comprend l'UFC, l'ENSMM, l'UTBM (côté français), la Haute École Arc, la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud, l'Université de Neuchâtel et la Haute école pédagogique BEJUNE (côté suisse).

Ce réseau est stratégique pour notre territoire.

Sans autre proposition, ces deux propositions sont mises au vote.

Résultats : 21 OUI, 2 BLANCS, 0 NON.

Catherine Caille-Cattin remercie pour le résultat de ce vote et annonce que ces deux personnes complèteront donc ce Conseil d'École.

3/ Présentation des modalités de l'élection du ou de la président.e du conseil

Frédéric Muyard rappelle l'article 9 des statuts de l'ÉSPÉ :

« Le président du Conseil de l'École est élu par le Conseil de l'École, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, parmi les personnalités extérieures qui y sont désignées par le recteur de l'académie. Il est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et, si nécessaire, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de voix à l'issue du second tour, le candidat le plus jeune est élu. Il établit l'ordre du jour des réunions du Conseil d'École, convoque à ces réunions, dirige les débats en séance et s'assure de la rédaction et de la diffusion des procès-verbaux de séance. En cas de partage égal des voix lors d'une séance du Conseil d'École, le président a voix prépondérante ».

Catherine Caille-Cattin insiste sur le rôle important de ce président ou de cette présidente, principalement au niveau national auprès du ministère, rôle d'autant plus important, vu le contexte actuel des ÉSPÉ. Les personnes éligibles feront acte de candidature, lors de la prochaine séance.

Le prochain Conseil d'École, dont les membres seront tous élus ou nommés, se réunira le **Mercredi 16 janvier à 13h30**.



Le Président de l'Université
de Franche-Comté

Jacques BAHI